

ces transactions."

Je dirai seulement que je n'ai jamais envoyé une telle dépêche. C'est tout à fait faux. Je n'ai jamais envoyé une dépêche à Sir Hugh Allan lui disant que j'endossais tout arrangement passé entre Sir George Etienne Cartier et Sir Hugh Allan. Je ne puis pas comprendre comment on a pu avoir l'idée que j'avais envoyé une pareille note ou dépêche, ni comment M. McMullen a pu s'imaginer que j'avais envoyé à Sir Hugh Allan une dépêche télégraphique lui demandant de "sortir sa bourse parce qu'il y avait une belle affaire devant lui." Je me suis efforcé de comprendre comment il a pu inventer une chose semblable, et la seule explication que j'en puisse donner est celle-ci :

Je me rappelle qu'en écrivant ou en télégraphiant à M. Abbott, lui avoir dit que nous avions en main une grande entreprise, et que nous devions la poursuivre avec énergie. J'ai employé une expression à peu près semblable en parlant à M. Abbott, et c'était en effet un grand enjeu et une grande entreprise que nous avions devant nous, ce qui était tout à fait vrai. Nous avions un grand enjeu en cherchant à remporter autant d'élections que nous pouvions en Canada et à nous assurer ainsi une majorité. C'est là la seule explication que je puisse donner relativement à cette dépêche. Le mot "une belle affaire" est une expression américaine dont je ne me suis jamais servi à ma connaissance.

Savez-vous ce qui s'est passé entre Sir George Cartier et Sir Hugh Allan quant à cette souscription ?

R.—Je ne le sais pas ; je puis dire que Sir George ne m'a écrit aucune lettre ; sa santé était alors très-mauvaise, et il souffrait beaucoup de cette maladie qui a causé sa mort prématurée. Toutes ses communications dans ce temps-là étaient très-courtes, et se faisaient par dépêches télégraphiques.

Q.—Existait-il quelque entente qu'en considération d'une souscription plus ou moins forte, Sir Hugh Allan devait recevoir du gouvernement, directement ou indirectement, quelque avantage exceptionnel ?

R.—Je dis formellement qu'il n'y avait pas d'arrangement d'après lequel il devait avoir quelque avance de quelque manière que ce soit.

Q.—N'y avait-il pas quelque entente ?

R.—Aucune entente. Il n'y avait ni arrangement, ni entente de lui donner quelque avantage d'une manière quelconque.

Q.—Avez-vous quelque raison de croire que Sir Hugh Allan a donné cette forte souscription dans l'espoir d'obtenir une telle chose ?

R.—Je ne doute pas que Sir Hugh n'ait donné ces sommes d'argent dans le seul but de soutenir le gouvernement ainsi que sa politique concernant les chemins de fer et suivie à l'égard du chemin de fer du Pacifique ; il était persuadé que cette politique serait soutenue par l'influence et le pouvoir du gouvernement, si toutefois il restait au pouvoir.

Q.—Vous avez plusieurs années d'expérience dans les élections ? R.—Oui.

Q.—Entre trente et trente-cinq ans ?

R.—Pendant près de quarante ans environ ; depuis 1836.

Q.—Je crois qu'il se fait dans toute élection une certaine dépense d'argent ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la nature de ces dépenses ?

R.—Ce sont des dépenses incertaines. Il y en a qu'on appelle dépenses légitimes, que chaque candidat est obligé d'entreprendre : les dépenses de la cabale, les annonces et les dépenses d'imprimerie, sont des dépenses légitimes. Il y a aussi une autre dépense très-considérable qui, je crois, est très-commune dans ce pays, bien qu'elle soit contre la loi. Cependant je crois qu'elle est tellement universelle, qu'elle n'a jamais donné lieu à une contestation sérieuse devant un comité d'élection. Je fais allusion à la dépense que l'on fait pour se procurer des voitures pour faire venir les électeurs aux polls. D'après l'expérience que j'en ai, on ne peut pas faire venir les électeurs aux polls de quelque parti qu'ils soient, sans faire quelque effort pour leur fournir des voitures.

Q.—Ceci constitue une forte dépense ?

R.—Oui, j'ai toujours compris que c'était une des principales dépenses.

Q.—Alors il doit y avoir plus ou moins de dépenses pour les rafraîchissements ?

R.—Oui, pour les dîners et autres choses semblables, tout ceci est contraire à la loi ; mais c'est une coutume générale en Canada.